

[Home](#) / [Belgique](#) / [Bruxelles](#) /

Zones d'ombre sur les circonstances exactes du décès de Mohamed Amine Berkane dans une cellule du commissariat de police de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles



[BELGIQUE](#) [BRUXELLES](#) [POLICE](#) [SANS-PAPIERS](#)

Zones d'ombre sur les circonstances exactes du décès de Mohamed Amine Berkane dans une cellule du commissariat de police de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles

18/12/2021 / [Malika Madi](#) / [3 Comments](#)

Le lundi 13 décembre dernier, dans le bâtiment du complexe cellulaire de la zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles, Mohamed Amine Berkane, âgé de 26 ans et originaire de la Willaya de Tipaza en Algérie, a trouvé la mort dans des circonstances troublantes. Déjà en janvier dernier, Ilyes Abbedou, un autre Algérien de 29 ans qui était en séjour illégal en Belgique, avait été arrêté pour le vol d'une veste et placé en détention dans le même complexe cellulaire de la rue Royale. Il n'en est jamais ressorti vivant.

Mohamed Amine Berkane est arrêté dimanche 12 décembre au soir pour suspicion de vol de GSM avec violence. Il est interpellé dans le quartier de la Bourse alors qu'il flânait parmi les festivités des Plaisirs d'Hiver. Le jeune homme, sans famille en Belgique et dépourvu de tout moyen de subsistance, était en séjour illégal. Après son arrestation et celle d'un de ses amis, il a été emmené dans les locaux de la police fédérale qui sert également de garde zonale à la rue Royale.

Les faits...

Mohamed Amine est arrêté après avoir été soupçonné du vol d'un téléphone. Au commissariat de la garde zonale, il passe la nuit normalement et on lui sert un repas lundi matin «sans incident» d'après le rapport remis au Parquet. Le plat du midi sera «sauté», le jeune homme semblant dormir.





©DiverCite.be

A 14 heures, les agents commencent à s'inquiéter de le voir inanimé. Des minutes vitales ont déjà été perdues et le seront encore. Ils appellent une ambulance. Les secouristes tentent un massage cardiaque. Impuissants, ils appellent le SMUR qui arrive accompagné d'un médecin urgentiste. Finalement, il ne pourra que constater le décès aux alentours de 15h.

Selon la police, le jeune homme avait vu un médecin la veille, juste avant son incarcération. Pour celui-ci, la victime pouvait être placée en cellule, et "ne nécessitait plus de recevoir de soins médicaux". Le parquet de Bruxelles, par un communiqué lapidaire, informe que l'enquête sur les circonstances exactes du décès est en cours.

Divercite.be, face aux incohérences et aux questions sans réponses, a voulu en savoir plus.

Le quartier de la gare du Nord à Bruxelles.

Les sans papiers qui arrivent en Belgique se rassemblent dans le quartier Nord de Bruxelles et notamment autour du parc Maximilien situé à quelques encablures de la gare du Nord. C'est d'ailleurs devant l'entrée principale de la gare que nous avons retrouvé Hicham, un beau jeune homme au regard perçant qui dit vivre dans la rue en attendant des jours meilleurs ... *Inch'Allah*. Hicham nous a été recommandé par une source fiable. Le jeune garçon serait arrivé en Belgique il y a quelques semaines avec Mohamed Amine Berkane.

Hicham nous affirme avoir 23 ans même si, pour un meilleur traitement de son dossier, il dit aux autorités belges en avoir 17. Hicham est formel: « *Mohamed Amine avait 26 ans et lui aussi se présentait comme mineur d'âge pour les mêmes raisons.* »

Hicham et Mohamed Amine sont arrivés ensemble depuis l'Algérie et c'est aussi ensemble qu'ils ont été arrêtés par la police de la zone Bruxelles-Capitale Ixelles. Leur destin commun se sépare à l'entrée de ce commissariat. Pour des raisons encore difficiles à comprendre à ce jour, Hicham est placé en cellule des mineurs alors que Mohamed est placé chez les adultes. Puis, quelques heures après la mort de son ami, Hicham est remis en liberté.

Hicham reconnaît que son ami, son « frère » comme il le nomme, était consommateur de stupéfiants et de médicaments. Lors de l'arrestation et de l'incarcération, celui-ci aurait été particulièrement agité : « *Je l'entendais crier, puis plus rien !* ». A la question de ce qui aurait pu arriver à son ami, Hicham reconnaît : « *Oui, il se droguait, il buvait, il consommait toutes sortes de substances mais quand ils l'ont arrêté, ils l'ont emmené sur ses deux pieds.* » Le jeune Hicham ajoute: « *Au commissariat, les policiers savent où sont les caméras. Ils nous frappent quand ils savent qu'ils ne seront pas filmés.* »

Les zones d'ombres

Un agent de police à la retraite nous l'avoue: « *Oui, une arrestation peut être source d'un grand stress. La fouille complète, la perspective de privation de liberté, la menace d'expulsion et de retour à la case départ... tout cela joue sur l'état physique et psychologique d'un individu.* »

Mohamed Amine, dont le bras est blessé et entouré d'un plâtre, était-il dans un état d'agitation extrême nécessitant de le maîtriser ? Lors de l'arrestation d'un suspect, la législation belge, selon que la personne arrêtée soit majeure ou mineure, diffère. Mohamed Amine Berkane, d'après son ami Hicham, avait 26 ans, mais celui-ci affirmait en avoir 17. Est-il vraisemblable que Mohamed Amine reconnaisse avoir 18 ans lors de son arrestation alors qu'il n'ignorait pas la différence que cela pouvait entraîner du point de vue du traitement de son dossier ?

Autre question : lors de chaque arrestation et avant incarcération un médecin signe un « Vu et soigné »

« Vu et soigné » en Belgique ou « certificat de non-admission » en France est un document qui dégage les officiers de police de toute responsabilité en cas de problème médical dans leurs locaux. Or, Mohamed Amine a été vu par un médecin, selon le communiqué du parquet de Bruxelles. Celui-ci a estimé que le jeune homme était physiquement apte à subir une détention, ceci quelques heures encore avant son décès.

La responsabilité du médecin que la police réquisitionne pour ce genre d'examen est une responsabilité conséquente. Lui seul peut être incriminé, d'un point de vue légal, en cas de problème médical pendant la garde à vue. Ce dernier, dans le cas de Mohamed Amine a donc attesté qu'il ne nécessitait pas de recevoir de soins médicaux et qu'il pouvait être placé en cellule.

Aujourd'hui, les cellules sont dotées de caméras de surveillance qui permettent un contrôle du détenu toute la durée de sa garde à vue qui ne peut excéder 24 h. Si le détenu s'agite, se blesse ou attente à sa vie, le policier le voit immédiatement. Mais tous les policiers agissent-ils rapidement ?

Le parquet de Bruxelles a demandé la saisie des images de vidéosurveillance et a ordonné le passage du labo de la Police Judiciaire Fédérale.

Mercredi 15 décembre, le médecin légiste a effectué une autopsie afin de procéder à des analyses toxicologiques. En fin de semaine, le corps de Mohamed Amine a été remis aux autorités algériennes en vue de procéder à son rapatriement.

A l'heure d'aujourd'hui, une question demeure : entre le « vu et soigné » diagnostiqué le dimanche 12 décembre au soir et la mort du jeune homme le lundi 13 décembre en début d'après midi que s'est-il réellement passé pour la deuxième fois cette année dans le complexe cellulaire de la rue Royale à Bruxelles ?